



Paris, le 17 janvier 2022

Soutien contre la répression anti-syndicale à Clermont-Ferrand : mobilisé-es le 1er février !

Le samedi 18 janvier 2020 devaient avoir lieu les premières épreuves E3C du nouveau baccalauréat de Blanquer au lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

Un rassemblement devant le lycée avait été organisé par une intersyndicale (FSU, CGT, SUD, FO, SNALC, UNEF) en lutte contre les réformes du lycée, du baccalauréat, des retraites, et avait réuni plus de 200 personnes.

Il n'y a eu aucun passage en force, aucun franchissement de grilles ou de portails fermés, aucune dégradation et aucun-e élève n'a été empêché-e de se rendre aux épreuves.

C'est la proviseure de l'établissement elle-même qui a annoncé l'annulation des épreuves avec le mégaphone de la manifestation. Les manifestant-es sont alors parti-es dans le plus grand calme.

Pourtant, fait exceptionnel, dès le lendemain, le ministre Jean-Michel Blanquer annonçait qu'il engageait des poursuites et l'action a été criminalisée suite à une plainte initiée par l'Education Nationale.

Quelques jours plus tard, six représentant-es du SNES-FSU, de la CGT Educ'action, de SUD éducation et de l'UNEF étaient convoqué-es au commissariat de police.

Malgré les mobilisations de soutien, nos camarades étaient condamné-es par ordonnance pénale, sans comparution ni débats contradictoires, à une amende avec inscription au casier judiciaire B2 pour « intrusion non autorisée dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement scolaire dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement ».

Aujourd'hui, Anna et Paco de l'UNEF, Didier Pagès de SUD éducation et Frédéric Campguilhem de La CGT éduc'action ayant fait opposition à leur condamnation sont appelé-e-s à comparaître devant le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand le mardi 1er février 2022 à 13H45.

La politique de Blanquer s'illustre par la mise au pas de tous les personnels de l'Education Nationale à travers de nombreuses et incessantes réformes et s'attaque à tous ceux et celles qui luttent activement à la dénoncer.

Par cet acharnement antisyndical, il ne fait aucun doute que le ministre Blanquer veut signifier à tous les personnels qu'aucune opposition ni aucune lutte ne pourra désormais avoir cours dans l'Education Nationale, sous peine de sanctions et de poursuites judiciaires. Cela s'inscrit dans une suite importante de cas de répression ces dernières années : Bobigny, Melle, Bordeaux, Cahors, Carcassonne, Rennes, Romorantin...

S'en prendre aux représentant-es des personnels, c'est s'en prendre à tous les personnels. À Clermont-Ferrand comme ailleurs, ne laissons pas la répression s'installer contre les mobilisations sociales : soyons toutes et tous mobilisé.es mardi 1er février à 13h devant le Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand. Un préavis de grève sera déposé.